

nautés¹. La sollicitude bienfaisante des évêques ne se bornait point au soin des corps. Dès la fin du xvii^e siècle fonctionnait à Carcassonne une institution qui, sous le nom de *Bureau des accommodements*, précédait déjà nos *Justices de paix*, et même notre *Secrétariat du peuple*².

IV

Le lecteur a pu voir par ces pages que l'exercice de la charité prend vers la fin de l'ancien régime un caractère philanthropique et des formes humanitaires. Nous voyons naître et grandir la tendance de secourir les malheureux moins par amour de Dieu que par amour de l'homme. Ces *bureaux de charité*, qui se substituent aux anciennes *confréries de charité* du xvii^e siècle, indiquent un affaiblissement de la foi. Le mot de *bienfaisance*, que le bon abbé Saint-Pierre a mis en circulation, a fait fortune, et tous les échos du siècle répètent à l'envi le nom de cette vertu laïque³. Nous assistons à une immense explosion de sensibilité sociale. Elle se joint ici à la compassion naturelle aux nobles cœurs pour les attendrir.

Phélypeaux, archevêque de Bourges, neveu de Maurepas, ne peut entendre le récit d'une grande infortune sans que ses yeux se mouillent de larmes. La grande partie de ses immenses revenus passe aux pauvres, à des pensions sans nombre, à des centaines de familles dont il est la providence et qui le pleurent à sa mort. Comme on lui insinuait un jour de se montrer moins généreux pour des gens qui s'étaient ruinés par leur faute : « Je dois, répondit-il, tout ignorer, excepté le malheur⁴. » La charité de M. de Montmorency à Metz porte le cachet

1. GUILLAUME, V, 59, 60.

2. CHARPENTIER, *op. cit.* p. 117-118.

3. « Certain (l'abbé de St-Pierre) vient de créer un mot qui manque à Vaugelas. Le mot est *bienfaisance*, il me plaît. » VOLTAIRE, *Dic.* Le mot *bienfaisance* ne se trouve dans le dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

4. Cf. CLAMECY, *op. cit.*, p. 14-17.

humanitaire qui marque la fin de l'ancien régime. Au jour de la réintégration du parlement, à laquelle il a pris une si large part en 1775, cent pauvres vieillards viennent s'asseoir à la table qu'on leur a préparée. On leur sert une poule au riz, avec du pain et du vin. Chacun peut emporter le couvert mis à sa disposition. Quand Montmorency entre dans la salle du festin, tous les vieillards se lèvent saisis de respect devant un si grand seigneur et veulent même se jeter à ses pieds. Le prélat les arrête, les force à s'asseoir, et pousse la popularité jusqu'à remettre lui-même le chapeau sur leur tête. Un de ces vieillards, transporté d'émotion et de reconnaissance, — pauvres et riches étaient très sensibles avant 1789, — saisit la main de l'évêque qu'il presse longtemps en l'arrosant de ses larmes. A cette occasion, treize jeunes filles de la ville furent dotées. Montmorency voulut les marier lui-même ; à l'issue de la cérémonie, les nouveaux époux se rendirent à l'hôtel de ville où le prélat leur avait fait préparer un festin à une table de cents couverts¹. Ces générosités étaient dans le goût du temps. A la naissance de celle qui devait être Madame Royale, Marie-Antoinette fit célébrer cent mariages pauvres à Notre-Dame. Ils furent bénis par Christophe de Beaumont. Les curés de Paris² accompagnèrent en personne les futurs conjoints de leur paroisse respective.

Une sorte de transport sentimental se mêle désormais à l'exercice de la charité et produit parfois des effets surprenants. En 1782, l'abbé de Boismont prêchait un sermon en faveur de la création d'un hôpital pour les militaires et ecclésiastiques délaissés. Il parla avec tant de succès que la quête faite après le discours rapporta cent cinquante mille francs. Le résultat est extraordinaire, et la sensibilité³ de l'auditoire dut venir en aide à l'élo-

1. Nous devons ces renseignements à une obligeante communication de M. l'abbé Villemier, doyen du chapitre de Metz.

2. D'après les *Mémoires* de BACHAUMONT (26 janvier 1779), il y eut même, à cette occasion, des difficultés entre l'archevêque et les curés de Paris, ceux-ci voulant absolument paraître en étoile à la cérémonie et l'archevêque s'y refusant.

3. Grand était partout l'élan pour les fondations. Dans le diocèse d'Amiens, Elisabeth de Louvencourt se distingue par sa charité extraordinaire.

Les pages qui précèdent nous les ont montrés en rapports fréquents avec la misère. On pourrait ici multiplier les exemples. Une femme, tombée après de longs désordres dans une misère profonde, était atteinte d'une maladie si horrible et si répugnante que la supérieure de l'hôpital avait refusé de l'y recevoir ne pouvant se résoudre, disait-elle, à infecter la maison. M. de Cuillé, évêque de Quimper, blâme la supérieure. Non content de faire entrer la malheureuse à l'hospice, il va fréquemment la voir, la consoler, l'exhorter à la résignation et à la pénitence. Il entend enfin sa confession générale et lui administre lui-même les derniers sacrements. Au cours d'une épidémie, les hôpitaux de Tours ne pouvant suffire à recevoir les malades, M. de Conzié transforme les salles de son palais en dortoirs. Aidé de la sœur supérieure du couvent de la Visitation et de ses domestiques, il soigne les gens qu'il avait recueillis¹.

Pour bien montrer que l'assistance du pauvre n'est pas un simple passe-temps, et comme un soulagement du riche versant à l'indigent d'une main distraite le trop-plein de son abondance, les évêques portent de préférence leur sollicitude vers les hôpitaux où la vie apparaît dans sa triste réalité. Ils ne pouvaient point oublier que leurs prédécesseurs les avaient fondés et entretenus à travers les âges, presque de leurs seules ressources². Loin de vouloir interrompre ces traditions glorieuses, nous voyons l'épiscopat du XVIII^e siècle les continuer avec encore plus d'élan, multiplier les asiles, créer de nouveaux hôpitaux, ou transformer, agrandir les anciens, y introduire les sœurs de Saint-Vincent de Paul, y prodiguer les largesses et y recueillir les bénédictions des malades et des malheureux.

Quand Louis XIV, par l'édit si important de 1662, prescrivit de bâtir un hôpital « en chaque ville », ce furent les évêques qui se firent, avec les intendants, les exécuteurs

1. PITHOU, *l'Épiscopat tourangeau*, p. 299-302.

2. Le concile de Trente (sess. XXII, ch. VIII, de ref.) fait un devoir aux évêques de visiter tous les hôpitaux, collèges, les aumônes dites du Mont-de-piété ou de la charité..., quelques privilèges d'exemption qu'ils puissent avoir.

les plus ardents et les plus puissants de l'ordonnance royale, laquelle répondait si bien à la pensée de l'Eglise. Nous avons la lettre circulaire adressée à cette occasion à l'épiscopat par les agents généraux du clergé. Dans toutes les fondations d'hospices, qui prirent une impulsion nouvelle à la suite du rescrit de Louis XIV, on peut être assuré de l'intervention de l'évêque, qui souvent se charge de toute l'entreprise et la fait sienne¹. Lui seul d'ailleurs pouvait la mener à bonne fin.

La seconde moitié du XVIII^e siècle marche avec un nouvel élan vers les fondations hospitalières. Le progrès des sciences, sciences médicales, sciences économiques, les enseignements de la statistique, les préoccupations de l'hygiène, une sorte de sentimentalité générale qui apportait un nouveau stimulant à la charité chrétienne, poussèrent de tous côtés à la fondation d'hôpitaux plus vastes, plus aérés, pourvus de dispensaires et de toutes les améliorations réclamées par le progrès, à la restauration et à l'agrandissement des anciens. L'incendie qui détruisit une grande partie de l'Hôtel-Dieu de Paris donna aux projets de reconstruction une impulsion nouvelle. Louis XVI chargea l'Académie des sciences d'examiner les plans.

L'épiscopat entre dans le mouvement et verse l'argent sans compter. Il est alors fréquent de voir les évêques, tels que Menou de Charnisay à la Rochelle, Beaufort à Alais, Massillon à Clermont, M. de Pérouse à Gap, M. de Langle à Saint-Papoul, M. de Rochebonne à Carcassonne, prendre les hospices comme légataires universels. A Mâcon, M. de Tilladet leur laisse 800.000 livres de bien. La Garlaye, successeur de Massillon à Clermont, lègue 150.000 livres à l'hôpital général, 25.000 livres à

1. Voir à l'œuvre, comme exemple, M. de Grignan qui, dès son arrivée à Carcassonne, en 1681, s'occupe d'y fonder un hôpital dans le genre de ceux qu'on était en train de fonder dans les principales villes du Languedoc, comme Montpellier, Montauban, Nîmes, et y réussit. Il y établit une confrérie de charité pour le soulagement des pauvres malades. Sa charité fut particulièrement admirable dans le terrible hiver de 1709. « L'argent épuisé, dit une relation, les greniers vidés, les trésors de l'Eglise répandus, il se fit honneur de se rendre lui-même mendiant, d'aller de porte en porte, solliciter, échauffer, presser, importuner » la charité des riches. Abbé CHARPENTIER, *Louis de Grignan*, p. 103-126. — A la même époque pour le rôle charitable de Mgr d'Aquin à Séz, cf. DUMAINE, *op. cit.*, 334-381. Pour les charités de Gabriel de la Roquette, évêque d'Autun, *op. cit.*, p. 252-508.

l'hospice Saint-Joseph, 25.000 à l'hospice de Billom. A Lodève, M. de Fumel avait fait élever et doté largement un magnifique hôpital, qui existe encore. Ces prélats tenaient ainsi à assurer par des fondations l'avenir de ces maisons hospitalières. C'était le vrai moyen de perpétuer leurs bienfaits¹. M. de la Neufville, dernier évêque d'Acqs, réussit à créer un nouvel établissement « vaste, aéré, salubre, commode », disent les archives locales, à la place de deux vieux bâtiments tombant en ruine. La sœur Rutan, Fille de la Charité, qu'il appelle à le diriger, fait merveille et subira le martyre pendant la Révolution. M. de La Neufville mérite à sa mort que M. d'Aviau, dans l'épithaphe qu'il rédige pour sa tombe, parle de son « immense charité envers les pauvres² ». A Belley, Mgr du Dousset fait tant pour l'hospice qu'il est surnommé « le père des pauvres », et que son buste est placé sur l'édifice par les administrateurs. Le dernier évêque de Belley avant la Révolution, M. Cortois de Quincey, ne laissera point perdre ces traditions glorieuses. Jean de Tinseau, qui s'est déjà montré à Belley le digne trait d'union entre Dousset et Quincey, fait éclater sur le siège de Nevers toute la générosité de son cœur. « Je nomme légataire universel, dit-il dans son testament, l'hôpital général des pauvres de la ville de Nevers ; je lègue mille francs à l'Hôtel-Dieu ; je me recommande aux prières des pauvres³. » A Agde, l'hôpital a été élevé par M. François Fouquet, de concert avec la communauté. Le dernier évêque, M. de Saint-Simon de Sandricourt, le sauve de la ruine, le dote de 12.000 livres de rentes et y appelle des Sœurs⁴. A Lavour, M. de

1. DE LA ROCHEFFE, *op. cit.*, p. 578. — *Recherches sur la ville d'Alais*, p. 50. — *L'Auvergne chrétienne*. — *L'Ami de la religion*, 1834, p. 175-176. — M. de La Luzerne aide à la reconstruction de l'hôpital de Langres ; M. de Ribeyre, évêque de St-Flour, donne chaque année 4.000 livres aux sœurs de charité et 30.000 livres pour la reconstruction de l'hospice. (CHAUMÉL, *op. cit.*) A Auch, M. de Maupeou meurt au moment où il songeait à rebâtir l'hôpital, laissant 72.000 livres aux pauvres. Citons encore parmi les prélats particulièrement généreux pour leurs hôpitaux ou pour leurs pauvres : Matignon à Condom, Cheylus à Bayeux, Balore à Alais. Les Sœurs de charité durent tout à M. de Conzié à Arras. LECESNE, *op. cit.*, t. II, p. 657.

2. CIROT DE LA VILLE, *Notice sur Mgr Le Quien de la Neufville*, 1890, p. 75-81. — LYONNET, *Histoire de Mgr d'Aviau*, t. II, p. 526.

3. Cf. DEPERY, *op. cit.*, p. 348 et suiv. — CROSNIER, *Monographie de la cathédrale de Nevers*, 1834.

4. JORDAN, *Histoire de la ville d'Agde*, 1824, p. 177, 178. L'hôpital d'Agde avait 15.000 livres de rente en 1789.

Fontanges avait cédé, en 1757, les bâtiments inachevés de l'hospice pour une manufacture de soie, et livré aux pauvres le vieil évêché. En 1775, son second successeur M. de Castellane put rendre à l'hospice toutes ces constructions remises en parfait état. A Oloron, l'hôpital hérite de toute la succession de M. de Révol qui apporte aux indigents 80.000 livres. M. de Machault donne, en 1783, 40.000 livres ; en 1784, 30.000 ; en 1788, 15.000 ; en 1789, 20.000, à l'hospice de Saint-Charles d'Amiens. A Bourges, M. de Lévis-Ventadour verse pour l'achèvement de l'hôpital général une somme considérable à laquelle M. de Phélypeaux d'Herbault ajoutera 40.000 livres. Pendant un temps de disette, le cardinal de Gesvres défraie tous les établissements hospitaliers de la ville. Les archevêques d'Albi font ouvrir un asile pour les aliénés à l'hospice de la cité. Les registres des hôpitaux portent encore la preuve des largesses du cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Il compte au nombre des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. A Castres, Mgr de Barral est par ses libéralités la providence de l'Hôtel-Dieu de la ville. Il fait circuler dans les bâtiments l'air, la lumière, et donne aux constructions une véritable magnificence. Il réussit, à travers bien des difficultés, à y introduire les Sœurs de la charité. Il y attire deux médecins et chirurgiens habiles qui exercent gratuitement pour les malheureux. Enfin, il couronne son œuvre en inscrivant dans son testament ces paroles : « Je nomme et institue pour mes héritiers universels et généraux, l'hôpital général et l'Hôtel-Dieu des pauvres malades de la ville de Castres, pour de tous mes biens et hérédité être par eux fait et disposé à leur gré et volonté¹. » Les hôpitaux ainsi entourés de la sollicitude particulière des évêques, favorisés aussi de quelques largesses venues d'ailleurs, arrivaient souvent à suffire à tous les besoins. L'hôpital principal de Grenoble, par exemple, abritait cinq cents pauvres, entretenait à la campagne trois cents orphelins ou bâtards, distribuait chaque semaine aux indigents de trente à quarante-cinq quintaux de pain, et ouvrait aux malades cinquante lits

1. BRIMONT, *op. cit.*, p. 24-27. LOTH, *op. cit.*, p. 81-89. AN. COMBES, *op. cit.*, p. 64-102.

dans les maisons de la Charité et de Sainte-Marthe¹. Comme il convenait, l'archevêque de Paris, M. de Juigné, tient à surpasser tous ses collègues et donne 100.000 écus pour rebâtir l'Hôtel-Dieu.

L'épiscopat ne se contentait pas d'assurer le logement et l'existence des malheureux ; il aimait à les honorer. Bossuet, prêchant sur « l'éminente dignité des pauvres », n'aurait pas été désavoué par ses successeurs. M. de Polignac arrive à Meaux pour prendre possession de sa ville épiscopale. Sa première visite est pour les indigents malades de l'Hôtel-Dieu et les vieillards de l'hôpital. Son cocher lui demandant des ordres pour la voiture : « Non, dit le prélat, c'est à pied qu'il faut aller voir les pauvres. » Il avait ordonné d'avance le dîner. Il arriva au moment où ces malheureux allaient se mettre à table. Il voulut les servir lui-même et les personnes de sa suite suivirent son exemple. A Dol, l'évêque, M. de Hercé, a versé 30.000 liv. pour rebâtir l'hôpital et a établi le *bouillon des pauvres*. Tous les jours, il va le goûter lui-même ou, à son défaut, il délègue son grand vicaire ou sa sœur. Une fois l'an, le lundi gras, le prélat donne dans la grande cour du palais un vrai festin aux nécessiteux qui appellent cette fête les « noces de l'évêque ». Le repas est suivi d'une danse. « Pourquoi, disait un jour un Dolois à l'évêque, nous défendez-vous de nous divertir au carnaval, alors que vous permettez aux pauvres de danser dans votre maison ? — C'est que, répondit M. de Hercé, les pauvres pleurent toute l'année, tandis que vous la passez dans le repos, l'abondance et les plaisirs². » Si l'on est tenté de voir dans ces bienfaits l'exercice naturel d'une humanité et d'une humilité faciles, voici du moins des actes où il est impossible de ne pas reconnaître un renoncement qui avait sa source dans la foi. Des évêques de la plus haute naissance, des La Rochefoucauld protestent qu'ils veulent mourir et être inhumés pauvrement. La Ro-

1. Cf. PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 539-540.

2. ALLOU, *Chronique des évêques de Meaux*, 1876, p. 120-127. M. de Polignac fut nommé évêque de Meaux en 1779. — Ch. ROBERT, *op. cit.* p. 112. — La salle où M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, recevait et hébergeait les pauvres au château de Crazannes, porte encore le nom de cuisine des pauvres. AUDIAT, *op. cit.*, p. 95-96.

chefoucauld, évêque de Beauvais, écrit à ses prêtres : « Le sacerdoce n'est qu'une sollicitude laborieuse et universelle qui vous met pour ainsi dire entre les mains les passions, les faiblesses, les besoins et tout le détail des misères humaines. Un pasteur est un homme livré uniquement au soulagement de ses ouailles ; c'est là son état, son devoir primitif ; c'est là toute sa constitution... S'il ne peut pas toujours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite. » Belles paroles, bien dignes d'un prélat qui, avant de tomber martyr au massacre des Carmes, avait écrit dans son testament : « J'institue le bureau des pauvres de la ville de Beauvais mon légataire universel. Je recommande et même ordonne d'être enterré en vrai pauvre¹. » C'était reprendre, en quelque sorte, l'épithète que Alphonse-Louis, frère du cardinal Richelieu, lui-même cardinal, grand-aumônier, archevêque de Lyon², fit mettre en 1653 sur sa tombe : « *Pauper morior et inter pauperes sepeliri volo.* »

De tels traits de renoncement et d'humilité ne sont pas rares dans l'épiscopat sur la fin de l'ancien régime. La Motte, évêque d'Amiens, M. de Pressy, évêque de Boulogne, M. d'Apchon, archevêque d'Auch, demandent à être enterrés parmi les pauvres³. On voit encore à Bazas la modeste tombe que le dernier évêque, M. de Saint-Sauveur, s'était ménagée dans le petit cimetière de l'hospice. L'avant-dernier évêque de Couserans, M. de Marnays de Vercel, avait fait bâtir un bel hôpital auquel il légua tous ses biens. Il y fut enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait construire près des cendres d'un de ses prédécesseurs, Bernard de Marmiesse. Aveu touchant du néant de toute grandeur, acte d'humilité suprême qui décele de vrais pasteurs. Certains prélats, dans l'élan de leur foi et dans la crainte des jugements de Dieu, traduisaient jusque dans leur épithète des sentiments bien chrétiens, témoins, par exemple, ces mots que le noble

1. Abbé DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 545-554.

2. A sa mort la reine donna ses bénéfices à Mazarin qui lui ne pourra pas dire : *Pauper morior*.

3. Les chapitres d'Amiens et de Boulogne-sur-Mer ne firent pas droit à cette demande et ensevelirent leur évêque dans la cathédrale.

quence de l'orateur. Rien de mieux que ce renfort apporté par l'engouement social à la vieille charité chrétienne. Malheureusement un divorce tend déjà à s'établir entre la nouvelle philanthropie et la religion. Parmi les sociétés qui se fondent, certaines déclarent hautement qu'elles veulent secourir les miséreux, non plus au nom de Dieu, mais au nom de la nature, qu'elles entendent se placer en dehors de toute religion positive et des « pratiques superstitieuses¹ ».

Il appartenait aux évêques de réagir contre cette tendance. Sans doute, que la bienfaisance fut excitée par un sentiment chrétien ou simplement par une pensée humanitaire, ils n'avaient qu'à se réjouir du résultat qui tournait en faveur des indigents ; ils savaient d'ailleurs qu'en fait la compassion pour les indigents est sortie de l'Évangile. Mais précisément parce que la charité inspirée par l'amour de Dieu est plus persévérante, plus profonde, qu'elle peut aller jusqu'au don de soi-même, jusqu'à l'amour attendri du pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ, il convenait aux évêques de ne pas la laisser sacrifier à une inspiration purement humaine. Les accès de sensibilité passent comme les accès de fièvre. Ce qui reste, c'est ce dévouement inépuisable de la charité chrétienne, qui, à travers les âges, a soulevé le poids de

1. A Besançon, où le christianisme avait prodigué les inventions les plus délicates et les plus ingénieuses d'une charité sans rivale, il se fonda, en 1788, parmi les principaux personnages de la ville, et sous l'invocation d'un vers comique de Térence, transformé en apôtre de l'humanité : *homo sum et humani nihil a me alienum puto*, une société philanthropique, à l'instar de celles qui commençaient à couvrir la France. Son but était de secourir les malheureux, non plus au nom de Dieu, mais au nom de la nature, non plus au nom de la religion, mais au nom de la philosophie. « Depuis que la philosophie, disaient les fondateurs, a répandu ses lumières dans presque tous les États, il s'est élevé de tous côtés des hospices et des sociétés de bienfaisance, les aumônes sont devenues plus abondantes... La société philanthropique n'a rien de commun avec d'autres sociétés dont la bienfaisance est également un des objets, mais dont les formules préliminaires qu'on exige pour y être admis, en éloignent souvent ceux qui regardent ces formules comme puérides et superstitieuses. La société philanthropique n'exige pour toute formule qu'une parfaite égalité entre tous ses membres. » Parmi les instigateurs de cette œuvre destinée à remplacer la charité chrétienne, on remarque avec surprise un vicaire général honoraire, M. de Maillac, six chanoines, les abbés de Falletans, de la Fare et de Desnes, deux prêtres attachés au chapitre. Les noms des princes de Bauffremont, de Montbarrey et d'une foule de nobles surprennent beaucoup moins. Au bout d'un an, la société comptait plus de cent quarante membres. Elle sombra sous la Révolution. SAUZAY, *op. cit.*, t. I, p. 65, 66.

nos misères, qui, au XVIII^e siècle, comme dans le nôtre, continuait à enfanter des merveilles. Les prélats le comprenaient et, tout en se faisant les promoteurs ardents des œuvres de civilisation et de bienfaisance qui étaient dans les goûts de leur époque, ils ne manquaient pas de ramener la charité à sa source éternelle qui est Dieu et le Dieu de la souffrance.

En 1778, M. de Machault affirme en termes énergiques les devoirs de l'aumône, et marque nettement la différence entre la charité chrétienne et la simple philanthropie. Les évêques rappellent que ce n'est point satisfaire au précepte évangélique que d'abandonner simplement son superflu, abandon facile à ceux qui nagent dans l'abondance. Ils font mieux que parler, ils prêchent d'exemple. On voit M. de Pavillon, évêque d'Alet, donner aux pauvres 40.000 écus de patrimoine qu'il avait exigés de son frère aîné, vendre un diamant qu'il tenait de sa mère et qui ornait son ostensor, faire enfin les indigents ses légataires universels¹. On voit Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, se réduire à la pauvreté pour soulager les malheureux et ne laisser en héritage qu'un mobilier misérable. Le Camus écrit d'Armand de Béthune, évêque du Puy : « On dit qu'il casse tout son équipage, qu'il ne s'occupe que des visites de son diocèse, qu'il sert tous les jours vingt-deux pauvres à sa table et qu'il donne tous ses biens aux pauvres. » M. de Villeneuve, dont l'ardeur généreuse a assuré l'achèvement du bâtiment des incurables commencé par son prédécesseur à Montpellier, porte sur lui les marques de son esprit de charité. Un de ses auditeurs ne put s'empêcher de s'écrier un jour : « Il fait beau voir un évêque prêcher la pauvreté avec les coudes rapiécés². » En un temps où l'esprit public tend à supprimer la mendicité, on voit certains prélats, comme M. Le Normand, évêque d'Evreux, faire distribuer tous les jours une aumône aux indigents qui se présentent à la porte, et ils étaient souvent plus de cent cinquante.

1. Ses successeurs soutinrent l'hôpital d'Alet et furent la providence des malheureux. Cf. LASSERRE, *op. cit.*, p. 267-277.

2. Cf. *Lettres de LE CAMUS*, p. 294. — SAUREL, *op. cit.*, p. 162-172. — Villeneuve donnait annuellement 16.000 livres, dont 12.000 au séminaire.